



Flash Info Ademe

Bulletin d'information rapide
aux personnels
de l'ADEME

21 janvier 2009

Web et courriel

adresse électronique
sne@ademe.fr

le site du SNE-ADEME
<http://sneademe.objectis.net>

le site du SNE national
<http://www.sne-fsu.org>

Qui contacter ?

Délégués syndicaux

**Ruven
GONZALEZ**
DR Centre

**Claire
BONNEVILLE**
DR Rhone-Alpes

Délégués du personnel

**Violaine
GRILLON**
Centre de Paris

**Maryse
SERVANT**

**Walter
PERSELLO**
Centre de Valbonne

**Maud
BÉRAUD**
DR Centre

**Philippe
ISTRIA**
DR Corse

**Guy
LAURENT**
DR Bretagne

**Joël
GOARIN**
Centre d'Angers

Élus & représentants au CE

**Alain
ANGLADE**

**Fabienne
SCHIMENOWITZ**
DR Ile de France

**Didier
CHÉREL**

Stéphane LECOINTE
DR Bretagne

**Laurence
MÉCHIN**
Centre de Valbonne

**Denis
MAZAUD**
Centre d'Angers

**Thérèse
GIORDANO**
Centre de Paris

**Michel
CAIREY-
REMONNAY**
DR Franche-Comté

Représentants au CA

**André
TUEUX**
DR PACA

**Hervé
PERNIN**
DR Ile-de-France

Actualité et brèves du Comité d'Entreprise du 13 janvier et du CA du 14

Mise en place des commissions du CE : seules les commissions Temps libre et Activités sociales avaient trop de candidats, les autres (Egalité professionnelle, formation, politique économique et sociale, logement) en manquent. Un nouvel appel à candidature est lancé. Espérons que vous serez plus nombreux à vous investir pour faire vivre ces instances ! Encore faut-il que votre charge de travail vous le permette. La direction commence à prendre conscience de la situation.

Mutuelle Santé – Prévoyance : Le gouvernement a décidé de prélever un milliard d'euros aux mutuelles santé pour améliorer les comptes de la sécurité sociale. Dans les faits, le gouvernement va effectuer un prélèvement supplémentaire de 3,4 % sur les cotisations des mutuelles. Rappelons que ce même gouvernement a une dette auprès de la Sécu de plus de 20 milliards d'euros correspondant essentiellement au non reversement de certaines taxes (tabac, alcool, activités polluantes...) et à l'exonération de cotisations patronales accordées par lui-même et non compensées. Cette décision du gouvernement en application de la politique SARKOZY se traduit par une augmentation automatique de 3,4 % de nos cotisations pour la mutuelle. Dans la pratique, la cotisation des salariés passe sur la paye de janvier de 27,43 à 28,36 € mensuels (la part employeur passe de 41,14 à 42,54 €). Un avenant à l'accord d'entreprise prendra acte de cette décision gouvernementale.

Les représentants du personnel se rencontrent, échangent et s'organisent :

Une rencontre est prévue, les 12 et 13 mars à Lyon, des représentants du personnel (élus du comité d'entreprise, du conseil d'administration, délégués du personnel, membres du CHSCT et des commissions du CE, délégués syndicaux, représentants syndicaux au CE). Une rencontre pour mieux se connaître, mieux comprendre le rôle des différentes instances et mandats, leur articulation, mieux travailler ensemble sur des sujets transversaux (santé au travail, relations entre les instances, ...), renforcer la cohésion collective et la motivation des mandataires dans le respect des sensibilités de chacun. Un consensus s'est dégagé en CE sur une formule sobre au niveau des moyens engagés et tous les élus soutiennent le programme suivant : présentation des différentes instances par elles-mêmes sur une première demi-journée, ateliers d'échanges et de propositions sur des thèmes transversaux sur la deuxième. Des recommandations devraient être émises pour l'action dans le mandat en cours.

Cette initiative des représentants du personnel est la première du genre à l'ADEME. Elle traduit la volonté de mieux s'organiser, d'améliorer la cohérence de leurs actions et interventions, donc de renforcer leur force de proposition. C'est, à n'en pas douter, une avancée sur le plan du développement durable car elle correspond aux objectifs de responsabilisation, de participation, d'implication active des acteurs, préconisés dans son volet sociétal (bonne gouvernance).

Suite ↓

Titres restaurants : On change de prestataire

La direction après consultation de plusieurs prestataires fournisseurs, a décidé de retenir CHEQUE DEJEUNER qui est une Société Coopérative Ouvrière de Production. Soulignons l'intérêt d'intégrer dans le cahier des charges les critères du développement durable (économie, environnement et social).

A noter que les frais de gestion de 1% disparaissent.

La direction en profite pour augmenter sa part sans toucher au montant global de 9,20 € dont 5,15 employeur et 4,05 salarié.

C'était une ancienne revendication que d'équilibrer la participation de l'employeur et s'approcher de celle pratiquée sur les cantines de Paris et Angers (de l'ordre de 56%).

Discussion sur nos procédures internes d'intervention :

la direction prend conscience qu'en 2009, il sera impossible d'atteindre les nouveaux objectifs fixés par les tutelles et le tout avec des exigences de délais extrêmement courts. Des réflexions tout azimut sont lancées, mais aboutirons-nous un jour à un véritable allègement de nos procédures à hauteur du risque juridique réellement encouru.

Notre fonctionnement doit être simplifié pour s'adapter à l'augmentation significative du budget.

Intervention de Chantal JOUANNO, Présidente de l'ADEME :

projet de décret, affectation des emplois nouveaux, COB, Convention de gestion...

Le décret est validé par le cabinet du 1^{er} ministre. Il serait conforme au projet initial de la Présidente. Cette version a été transmise au Conseil d'Etat (délais 3 semaines). Mais, on ne nous a toujours rien montré...

Pour les futurs MAD (Mis à disposition du MEEDDAT), l'Agence a été contrainte par les procédures du ministère, d'autoriser la publication des postes MAD avant l'avis du CE... A 3 jours de l'échéance pour une embauche effective au 1^{er} mai, une quinzaine de contacts ont été enregistrés pour 40 postes !

La direction imagine une procédure exceptionnelle pour éviter le report des embauches effectives à septembre.

Un élément nouveau : la possibilité d'embaucher hors plafond d'emploi des personnes par CAE (contrats aidés par l'emploi 24 mois) et contrat d'avenir (60 mois) Un courrier de BORLOO nous demande d'être les bons élèves. Selon la Présidente, ça apportera une bulle d'air notamment pour les fonctions support !

Le COB (Contrat d'objectif ADEME/MEEDDAT) n'a pas été profondément modifié depuis décembre. Il lui manque l'annexe financière à ce jour. La convention de gestion a subi quelques adaptations de rédaction.

Le SNE regrette la répartition des postes MAD essentiellement en DR et des CDI surtout dans les services centraux. Ce déséquilibre risque de mettre en péril les délégations. En cas de candidatures insuffisantes de MAD (et ce risque semble se confirmer), que se passera-t-il ? Comment les DR feront-elle pour décliner nos nouvelles missions Grenelle sur le terrain ? Les équipes sont déjà surchargées, elles ne pourront faire face. Nous constatons une précipitation certaine.

Autre exemple sur la communication : 4 ETP sont prévus mais uniquement à Vicat sur la mise en œuvre des campagnes grand public. Certes c'est un besoin mais pas au point de laisser les autres tout nus. Nous avons demandé un repositionnement de quelques postes auprès des équipes techniques pour accompagner les nouvelles missions Grenelle.

Enfin il est à noter le nombre insuffisant de postes en fonctions support (secrétariat, assistance, gestion...).

Par ailleurs, pour ce qui concerne les nouveaux contrats aidés, le SNE a rarement été contre le principe d'aider l'insertion. En revanche, il est difficile aujourd'hui de faire abstraction du contexte. **Le gouvernement supprime 30 000 emplois** dans la fonction publique. Le gouvernement lance des programmes ambitieux tel le Grenelle de l'Environnement, mais n'a pas les moyens de les porter et demande à l'ADEME d'en assumer une grosse partie, dont le plan de communication du ministère (et qu'on ne vienne pas nous raconter que c'est parce qu'on est les experts, la biodiversité c'est pas dans nos compétences). Conscient qu'on est déjà en surcharge de travail (lire le dernier flash sur le stress) le ministre nous encourage à recourir à des contrats aidés. **Voilà comment le gouvernement remplace des emplois publics par des précaires.**

En relais de la motion du CE sur ces mêmes projets, le SNE dénonce le projet de convention de gestion qui confirme la mise des délégations régionales sous tutelle des Préfets et mise sous contrôle des DREAL. A terme, leur pérennité est compromise. Rien n'empêchera à l'avenir leur transfert direct dans les services de l'Etat. C'est l'avenir de toute l'ADEME qui est en jeu avec toute sa pertinence et l'originalité de sa complémentarité sites centraux/DR.

Pour ce qui concerne le COB : A quoi sert de réécrire en permanence ces textes d'orientation et systématiquement avant échéance ? Il y a incohérence entre les missions de mise en œuvre rapide des mesures grenelle et les orientations « précurseur ». Il y a des contradictions entre COB et convention de gestion : par exemple, la convention de gestion attribue les Plans Climat aux DREAL or dans le COB on a l'impression que c'est l'ADEME qui les porte. Idem sur les bâtiments et sur les transports, où il n'y a pas que nous et où notre action ne concerne pas les orientations principales, sur les infrastructures par exemple.

Au précédent CE, nous avons fait remarquer que le Grenelle avait constitué un événement quasi révolutionnaire en termes de processus décisionnel. Tous les acteurs de la société étaient représentés et notamment la société civile avec voix délibérative, chaque engagement ayant fait l'objet d'un consensus, en conformité avec l'orientation qu'a donnée depuis 1992 le concept de développement durable et notamment son volet sociétal.

Cette révolution dans la démarche ne constitue pourtant en rien une orientation ni un axe de travail de notre COB ! L'ADEME n'a certes pas été précurseur sur ce coup mais peut-on apparaître comme n'ayant pas du tout saisi l'orientation donnée ? Il faut faire apparaître cette nécessité de concertation large et de donner à tous les acteurs la possibilité de participer au processus de prise de décision. C'est le principe 10 de la déclaration de RIO. Comment la société civile peut-elle jouer complètement son rôle dans les domaines qui nous concernent ? Ne faut-il pas renforcer ses capacités et ses moyens ? Quelles réponses de l'ADEME ?

Le budget 2009 n'est pas encore ouvert qu'on nous annonce déjà une DM

D'un côté la loi de finance nous supprime 64 M€ de crédits de paiement sur la période 2009 à 2011.

De l'autre, on se voit confier 20 M€ supplémentaire pour les friches industrielles dans le cadre du plan de relance de l'économie avec l'objectif de tout consommer en quelques mois. Allez comprendre la logique de toutes ces décisions !

Retour rapide sur le CA du 14 janvier, tout à fait hallucinant :

Le représentant du parlement remarque que les éléments du Grenelle ne sont pas encore votés par le parlement et qu'on aurait donc dû attendre !

Le ministère de la santé regrette qu'aucune collaboration ne soit prévue.

Le Président du CSTB demande à la Présidente de reprendre en main les DR et de recentrer l'ADEME sur son rôle d'expertise qui doit être libre à l'usage de tous et non sous tutelle du Préfet.

Le budget regrette le manque de concertation interministériel au profit d'un travail trop bilatéral entre le MEEDDAT et l'ADEME.

La représentante de l'Association des Régions de France (partenaire privilégié de l'ADEME avec les contractualisations régionales) fait une déclaration solennelle pour indiquer qu'elle ne participera pas au vote, ne souhaitant pas cautionner un dispositif pour lequel l'ARF n'a pas été associée, et qu'elle n'est pas d'accord sur la mise sous tutelle des DR par les Préfets

Aucun doute, ces projets ne font pas l'unanimité, loin de là et pas uniquement auprès du personnel.

Ni le contenu, ni la méthode ne conviennent mais pour l'instant, la Présidente et la direction ne changent rien.

**A vos agendas :
Grèves et manifestation intersyndicale le 29 janvier
Nous devons tous nous mobiliser**

Adhérez au SNE : pourquoi c'est important

- **Pour défendre notre outil de travail et représenter les intérêts des salariés** auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec des **valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement** ;
- **Parce que l'action syndicale s'appuie en premier lieu sur les moyens humains** mais aussi sur les moyens financiers ;
- Disposer de ressources humaines et financières propres nous garantit notre indépendance et nos libertés d'opinion et de choix.

Contact : sne@ademe – Site Internet : <http://sneademe.objectis.net>